renseignements d'ordre scientifique ou technique et fournit conseils et services de consultation aux établissements et aux savants étrangers.

A l'intention des adultes, les musées offrent des conférences, des projections ainsi que des visites commentées, et ce ordinairement tout au long de l'année. Des membres du personnel donnent parfois des conférences à des groupements de bienfaisance, associations paroissiales, associations parents-maîtres et clubs d'amateurs. Ces derniers (entre autres groupes de naturalistes, clubs de minéralogie, sociétés d'astronomie) ont parfois leur siège au musée. Des expositions itinérantes sont organisées à l'occasion de foires, fêtes commémoratives et congrès. Certains musées canadiens ont présenté régulièrement des émissions radiophoniques ou télévisées, et d'autres l'ont fait à l'occasion. Certains musées historiques tiennent des journées annuelles pour faire connaître au public les arts, l'artisanat ou les industries que représentent les objets exposés.

7.8 Musées nationaux du Canada

Les Musées nationaux du Canada, société de la Couronne, sont chargés de l'administration des quatre musées nationaux d'Ottawa: la Galerie nationale du Canada, le Musée national de l'homme, le Musée national des sciences naturelles et le Musée national des sciences et de la technologie. En 1972, la société s'est vu confier l'application et l'administration de la politique nationale des musées. Cette politique a pour but de faciliter aux Canadiens l'accès aux objets et collections qui font partie de l'héritage culturel du Canada, et de les conserver pour le bénéfice des générations futures. Elle vise les musées, grands et petits, dans tout le pays. Elle encourage les établissements de moindre envergure à favoriser le perfectionnement de leur personnel spécialisé et à améliorer leurs installations afin de pouvoir mieux préserver et mieux présenter leurs objets. Elle incite les grands établissements à mettre sur pied des services de consultation à l'intention des plus petits établissements, afin d'aider ceux-ci à relever la qualité de leurs expositions et prêts destinés à la population des régions éloignées.

Quatre programmes importants sont mis en œuvre aux termes de la politique nationale des musées: l'Inventaire national des collections, les Muséobus, l'Institut canadien de conservation et l'Aide aux musées. L'Inventaire national des collections établit un inventaire informatisé des œuvres d'art et des objets façonnés dans tout le Canada, qui constituent l'Héritage culturel national. Le Programme des Muséobus fournit un certain nombre de modules d'exposition mobiles qui peuvent être amenés dans des régions rurales et des régions éloignées où il n'existe pas de musées. L'Institut canadien de conservation doit fournir cinq laboratoires bien équipés dans tout le Canada afin d'aider les musées et les galeries d'art à préserver et à conserver leurs collections. Le Programme d'aide aux musées fournit une aide, financière entre autres, aux établissements muséologiques qui s'occupent de programmes de formation et de perfectionnement du personnel, d'amélioration des installations, de soutien de l'éducation et de vulgarisation au sein des musées, ainsi que de programmes comme les expositions itinérantes qui permettent à un plus grand public de jouir des collections. Le budget destiné à ces grands programmes était de \$15.4 millions en 1975-76.

Le conseil d'administration des Musées nationaux du Canada a créé un Comité consultatif de la politique nationale des musées, dont le mandat consiste à surveiller l'élaboration et l'application de la politique et des programmes qui s'y rattachent. Ce Comité est formé de personnes provenant de toutes les régions du Canada et représentant les clients des musées.

7.8.1 La Galerie nationale du Canada

Les origines de la Galerie nationale du Canada remontent à la fondation de l'Académie royale des Arts du Canada en 1880. Le marquis de Lorne, alors